



Étréchy, le 28 mars 2017

ESSONNE NATURE ENVIRONNEMENT
14 Rue de la Terrasse
91360 EPINAY SUR ORGE

Monsieur le Président,

Suite à votre recours gracieux contre la délibération du Conseil Municipal de Chamarande approuvant le PLU, nous vous avons évoqué, par lettre en date du 31 janvier dernier, la non-compatibilité de ce document avec le SDRIF2013, et donc l'impossibilité de créer la zone d'activité au lieu-dit des Poiniers Rouges.

Au regard de cette incompatibilité, il est convenu avec la commune de Chamarande d'engager la révision du PLU pour mettre ce document en conformité, par retrait du projet de création de cette zone.

La Communauté de Communes s'associera de manière très étroite à cette procédure. Et dans cette perspective, elle renonce à tout développement d'activités sur cette parcelle de territoire.

Espérant que ces précisions vous apporteront toutes les garanties attendues,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire de Chamarande,

Marie-Hélène JOLIVET-BEAL

Le Président de la Communauté de Communes

Jean-Marc FOUCHER